

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

N° AS586

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

M. Rousset, M. Mazars, Mme Vignon, Mme Violland, M. Brosse, Mme Pantel, M. Marion,
Mme Dubré-Chirat, M. Bonnacarrère, M. Bony, M. Fiévet, M. Le Gac, M. Ray, M. Lauzzana,
M. Saulignac, Mme Lingemann, M. Fait, M. Bouyx, M. Cosson, Mme Delpech, M. Echaniz,
M. Bruneau, M. Lepers, M. Ledoux et Mme Liliana Tanguy

à l'amendement n° AS|201 de M. Tavernier

ARTICLE 11 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.